



**La Commission européenne a obtenu ce lundi l'interdiction de l'usage dans l'Union européenne (UE) de trois pesticides tueurs d'abeilles: les «néonicotinoïdes» clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame.**  
| LP / Aurélie Audureau

Alors qu'elle les accuse de tuer les abeilles, la Commission européenne a, ce lundi, été autorisée par quinze Etats membres, dont la France et l'Allemagne, à interdire l'usage dans l'Union européenne (UE) de trois pesticides: les «néonicotinoïdes» clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame. Cette interdiction sera effective à compter du 1er juillet et pour au moins deux ans. Quatre types de cultures sont donc concernées: le maïs, le colza, le tournesol et le coton.

Seul bémol pour les partisans de l'interdiction : celle-ci sera «proportionnée», c'est à dire qu'elle ne concernera que certaines cultures et certaines périodes de l'année pendant lesquelles les abeilles sont actives.

Autre victoire pour les défenseurs des abeilles, l'Allemagne, qui s'était abstenue lors du premier vote le 15 mars, a finalement rallié le camp des partisans de l'interdiction malgré l'énorme pression du groupe allemand Bayer qui commercialise, avec le Suisse Syngenta, les pesticides interdits. En revanche, l'Italie, qui avait voté pour l'interdiction lors d'un premier vote en mars a basculé dans le camp des opposants, car elle n'a pas obtenu la possibilité de traiter les cultures avant la floraison. Berlin et Rome disposaient chacun de 29 voix, et se neutralisaient mutuellement. Outre l'Italie, sept Etats dont le Royaume-Uni et la Hongrie ont voté contre, quatre se sont abstenus.

### **Une autre victoire pour le ministre Le Foll**

La Commission s'est en outre également fondée sur un avis très négatif rendu par l'Autorité européenne pour la sécurité des aliments (EFSA). Au fil des années, les études scientifiques avaient permis d'établir que ces pesticides dits «systémiques» avaient bien un impact mortel sur les abeilles, qu'ils désorientent, au point que certaines ne savent plus retrouver leur ruche. En une quinzaine d'années, leur mortalité est passée de 5 à 30%.

Le ministre de l'Agriculture français, Stéphane Le Foll, a tenu à saluer cette interdiction: «Je me réjouis de ce moratoire sur les néonicotinoïdes à l'échelle européenne, qui seul permet une protection efficace des abeilles tout en préservant la compétitivité des agriculteurs français par rapport à leur collègues européens», a-t-il expliqué. Peu après son arrivée au gouvernement, le ministre avait déjà fait interdire le Cruiser OSR sur le colza. Et il n'avait pas exclu, si l'UE n'avait pas validé ce moratoire, de prononcer d'autres suspensions d'autorisations de mise sur le marché.